

Conditions Générales de Vente SPCN

Formation

ARTICLE 1 : Objet

Les présentes conditions générales de vente (CGV) et de participation ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Société SPCN, organisme agréé sou le n° 52 44 07651 44, s'engage à vendre au Client une prestation de formation dans les domaines de la machine à commande numérique.

Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le Client de ces conditions générales de vente et de participation. Sauf dérogation formelle et expresse de SPCN, ces conditions prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Ces conditions générales de vente sont susceptibles d'être mises à jour en cours d'exercice. Ces modifications ne peuvent ouvrir de droit à aucune indemnité au profit du Client.

Ces conditions générales de vente et de participation concernent les formations présentielle, celles-ci pouvant être réalisées dans des locaux proposés par SPCN ou dans les locaux du Client.

Les formations concernées s'entendent des formations sur mesure organisées à la demande du Client pour son compte ou pour le compte d'un groupe fermé de clients dites "formations intra".

ARTICLE 2 : Modalités d'inscription et documents contractuels

Toute demande de formation fait l'objet d'une proposition pédagogique et financière de SPCN. Une convention de formation en double exemplaire est transmise par mail ou par courrier à charge pour le responsable de l'inscription de la retourner dûment signée 15 jours au moins avant le début de la formation. Celle-ci vaut commande définitive et emporte acceptation des dates et lieux arrêtés.

A l'issue de la formation, SPCN adresse au Client : facture, copie de la liste d'émargement et attestation de présence. Lorsque les émargements ou attestations sont effectués sur le support du Client, celui-ci s'engage à les communiquer à SPCN.

ARTICLE 3 : Modalités de formation

SPCN référencé "DATADOCK", s'engage à réaliser les prestations de formation avec tout le soin et la compétence dont elle dispose et, est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix.

Les formations intra sont assurées dans les locaux du Client et avec les moyens logistiques qu'il fournit (a minima, un Centre d'usinage, un ordinateur, et un paperboard).

SPCN s'engage à respecter le caractère confidentiel des renseignements écrits ou verbaux que le client aura pu lui transmettre dans le cadre de ses prestations de formation.

Pour la qualité de la formation intra, un nombre maximum de participants est défini pour chaque formation. SPCN et le Client s'engagent à ne pas dépasser le nombre prévu.

SPCN se réserve la possibilité de sous-traiter tout ou partie des prestations dans le respect des dispositions des présentes conditions générales de vente et des conditions contractuelles acceptées.

ARTICLE 4 : Prix de vente

Les prix des formations sont indiqués sur la proposition commerciale adressée au Client.

Les frais liés aux outils, matériels pédagogiques (dont dossiers documentaires et supports numériques), locations de salle, frais de déplacement et d'hébergement des formateurs sont facturés en sus.

ARTICLE 5 : Condition de règlement et de prise en charge

Le règlement des factures se fera par chèque ou par virement sur le compte de SPCN dans les 30 jours à compter de l'émission de la facture.

En cas de retard de paiement, des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur seront exigibles de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros.

En cas d'absence ou de retard de règlement, SPCN se réserve le droit de suspendre ou refuser toute nouvelle commande jusqu'à apurement du compte. SPCN pourra refuser de délivrer la formation concernée sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit, ni bénéficier d'un quelconque avoir ou remboursement. Tout règlement ultérieur sera imputé par priorité à l'extinction de la dette la plus ancienne.

En cas de prise en charge du paiement par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCO), il appartient au Client de le notifier au plus tard avant le démarrage de la session de formation en communiquant les coordonnées complètes de l'organisme collecteur et en transmettant l'accord de prise en charge de celui-ci.

A défaut, SPCN se réserve le droit de facturer directement au client la prestation de formation due.

ARTICLE 6 : Annulation, modification ou report des formations, cessation anticipée et absences

6-1. Par le Client

Le Client peut demander l'annulation ou le report d'une formation intra à la condition que cette demande parvienne à SPCN, par écrit :

- Au moins 21 jours ouvrés avant la date de la formation. En ce cas, seuls les frais engagés au titre de la préparation (préparation par le formateur et l'équipe pédagogique, location de salle, déplacement, hébergement) seront facturés au Client.
- Entre 20 et 10 jours ouvrés avant la date de la formation. En ce cas, le Client sera facturé de 50% du prix de la formation, auxquels s'ajoutent les frais engagés au titre de la préparation (indiqués ci-dessus).
- moins de 10 jours ouvrés avant la formation. En ce cas, le Client sera facturé de 100% du prix de la formation, auxquels s'ajoutent les frais engagés au titre de la préparation.

Toutefois, si l'annulation est motivée par un cas de force majeure le Client pourra reporter son inscription sur une session ultérieure sans coût supplémentaire.

Toute annulation à la date du début ou non présentation d'un ou plusieurs stagiaires entraîne la facturation du prix total convenu. Une fois la formation commencée, toute annulation ou interruption entraîne la facturation du prix total de la formation.

6-2. Par SPCN

SPCN se réserve le droit de remplacer un formateur défaillant par une personne aux compétences techniques équivalentes.

SPCN se réserve le droit d'annuler ou de reporter toute formation en cas de circonstances imprévues ou de force majeure (nombre de participants jugé pédagogiquement inapproprié, maladie de son consultant formateur,...) sans dédommagements, ni pénalités versés au client. Le client pourra alors choisir une autre date de formation ou annuler sa commande sans pénalités. Dans ce dernier cas, le client sera remboursé des sommes déjà réglées.

ARTICLE 7 : Propriété intellectuelle et droits d'auteur

SPCN est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble des formations qu'elle propose à ses clients.

Tous les contenus et supports pédagogiques quels qu'ils soient, remis lors de la formation, sont strictement personnels à SPCN et lui appartiennent.

Toute utilisation, représentation, reproduction intégrale ou partielle, traduction, transformation et plus généralement toute exploitation non expressément autorisée par SPCN est illicite et pourra donner lieu à des poursuites judiciaires sur le fondement du Code de la propriété intellectuelle.

Le Client s'engage également à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à SPCN en cédant ou en communiquant ces documents.

SPCN est autorisé à utiliser la dénomination sociale, le nom commercial ou les marques du Client en référence commerciale, sur tout support de communication, sans autorisation préalable du Client.

SPCN déclare être titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile professionnelle garantissant toutes les conséquences pouvant résulter directement de ses activités professionnelles.

ARTICLE 8 : Informatique et Libertés

Des données à caractère personnel sont collectées afin de pouvoir répondre à la demande du Client et du stagiaire et de les tenir informés de offres. Aucune information personnelle n'est cédée à des tiers.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le Client et le stagiaire disposent d'un droit d'accès qu'ils peuvent exercer auprès du correspondant à la protection des données à caractère personnel en écrivant à l'adresse mail suivante : contact@spcn.fr

Ils disposent également d'un droit de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel les concernant qu'ils peuvent exercer auprès du service en charge de la formation.

ARTICLE 9: Réclamations, compétence d'attribution

Toutes les contestations relatives à la formation dispensée, ainsi qu'à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française. Tout litige relatif aux contrats ou conventions de formation fera l'objet au préalable d'une concertation afin de tenter de trouver une solution amiable.

Toute réclamation du Client devra être formulée par écrit à SPCN, qui s'efforcera d'y répondre dans les meilleurs délais.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté par la partie la plus diligente, devant le Tribunal de commerce de NANTES.